

PAYS DU PAVILLON

*www.jurantiel.com, par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel***

Pays dans lequel un navire a été immatriculé. Chaque pays procède à l'immatriculation des navires en fonction de sa législation qui peut faire référence aux normes de construction, aux frais de mise en conformité ainsi qu'aux aspects qualitatifs et quantitatifs de l'équipage. Le choix du pays du pavillon n'est pas anodin pour les armateurs. En fonction de la rigidité ou de la souplesse du pays du pavillon, l'armateur pourra choisir celui qui cadre le mieux avec les couts d'exploitation qui lui permettent de mieux déployer ses activités. Voir **Pavillon de complaisance**.

par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel**